



## **COMPLEXE SCOLAIRE « LES HIBISCUS »**

« L'exigence et la bienveillance au service de l'éducation »

# **École Privée LES HIBISCUS**

Notre école est ouverte à tous. C'est une petite école à taille humaine qui a un esprit familial et convivial dans la confiance mutuelle. Notre priorité est de faire grandir chaque enfant en respectant ses forces et ses faiblesses. Pour y parvenir, il est important que toute la communauté éducative soit partie prenante de ce projet : les enseignants, le personnel de l'école et les parents.

## **PROJET ÉDUCATIF**

### **Le développement des aptitudes**

L'acquisition du savoir

Afin d'éduquer au respect de soi et des autres, afin de développer chez chacun autonomie et prise de responsabilité, l'équipe pédagogique privilégie le développement des aptitudes telles que :

- l'aptitude intellectuelle, artistique et physique
- l'aptitude au choix libre pour une action responsable
  - l'aptitude à l'exercice des droits et des devoirs
  - l'aptitude à l'écoute et au service du prochain
    - l'éveil de la conscience

Le développement de ces aptitudes est recherché au travers de qualités :

- **D'ESPRIT**

jugement, esprit critique

- **DE CARACTÈRE**

volonté, initiatives, goût de l'effort et du travail bien fait, sens des responsabilités

- **MORALES**

rigueur, honnêteté, générosité, loyauté

## **PROJETS PÉDAGOGIQUES**

Pluridisciplinaires, ils permettent de lier les apprentissages, de donner sens au travail réalisé par l'élève, et concourent à développer autonomie, curiosité, esprit critique.

Font partie de nos priorités :

### **L'ouverture aux langues et cultures étrangères**

L'éducation à  
la citoyenneté  
L'éducation aux arts  
et à la culture  
Le développement  
corporel

- Apprentissage de l'anglais et de l'Espagnol dès le CP



## COMPLEXE SCOLAIRE « LES HIBISCUS »

« L'exigence et la bienveillance au service de l'éducation »

# Règlement intérieur de l'école

## I - Horaires de fonctionnement de l'école

- L'école est ouverte du lundi au vendredi.
- ☰ Accueil des élèves à partir de 7h
- ☰ Horaires des cours : 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

**La ponctualité est une règle indispensable à respecter pour le bon déroulement de la vie de l'école.**

- Études : 16h15 à 17h15 (payant)
- Garderie : 16h00 à 18h00 (payant)

Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux parents de pénétrer dans l'école.

## II - VIE SCOLAIRE

### 1 - Dispositions générales

L'équipe éducative porte un regard bienveillant sur l'enfant et sa famille. Les élèves et leurs parents doivent respecter également l'équipe éducative et son travail. L'inscription à l'école engage les familles au respect du projet éducatif. Le manque de respect de celui-ci par les parents ou les élèves peut engendrer une non-réinscription de l'élève l'année suivante.

**Seul le personnel éducatif est habilité à intervenir en cas de conflit entre enfants au sein de l'école.**

Les enfants sont remis aux parents ou à toute personne nommément désignée par eux par écrit à l'enseignant. Une autorisation écrite des parents est obligatoire pour tout enfant quittant seul l'école.

Le cahier de correspondance est un document important en élémentaire ; il doit être consulté et signé régulièrement par les parents.

**Aucun document ne sera diffusé par les familles sans l'accord du chef d'établissement.**

Les parents peuvent rencontrer les enseignants et le chef d'établissement sur rendez-vous.

## 2 - Absences

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est **obligatoire**, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Les absences sont consignées, chaque

demi-journée, dans le registre d'appel tenu par l'enseignant. Elles doivent être signalées le matin même par téléphone et **justifiée par écrit sur papier libre dès le retour de l'élève avec, le cas échéant, un certificat médical**. Toute absence non justifiée est immédiatement signalée aux parents, qui doivent en faire connaître les motifs. Les dispenses d'activités sportives n'autorisent pas l'élève à quitter l'école.

## 3 - Règlements et sanctions

Selon les modalités de chaque classe, le comportement positif est valorisé, tout comportement déviant est sanctionné en lien avec le règlement de la classe élaboré en début d'année.

Un élève pourra être isolé de ses camarades, momentanément et sous surveillance si son comportement est dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement de l'élève dans son milieu scolaire, sa situation sera soumise à l'examen de l'équipe éducative, qui pourra décider d'une exclusion temporaire ou définitive.

Les règlements de la cour et de la cantine doivent être signés et respectés. Tout manquement au règlement sera sanctionné et l'élève pourra, en dernier recours, en être renvoyé définitivement.

## 4 - Santé

- En cas de maladie contagieuse : rougeole, varicelle, oreillons, impétigo, conjonctivite dont certaines peuvent avoir des conséquences graves (rubéole, scarlatine), l'enfant ne sera repris en classe que sur présentation d'un certificat médical (arrêté du 03.05.1989) attestant qu'il n'est plus contagieux.
  
- Aucun médicament ne peut être administré à l'école sauf dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.)
  
- Les parents seront avisés de tout enfant malade et seront invités à venir chercher l'enfant. Si la situation le nécessite les services d'urgence seront contactés.
  
- Il est souhaitable que les parents vérifient la chevelure de leurs enfants pour dépister la présence de poux et lentes, et qu'ils les traitent en conséquence.

- Il est indispensable que la fiche médicale remise aux familles soit tenue à jour et comporte au moins deux numéros de téléphone où les familles peuvent être contactées.

**En cas de changement de domicile, de travail ou de coordonnées téléphoniques, les parents sont invités à le signaler rapidement à l'accueil.**

## **5 - Sécurité**

- L'accès des parents dans l'école, ne peut se faire, que sur l'autorisation d'un des membres de l'équipe éducative et après présentation à l'accueil (plan Vigipirate toujours en vigueur).
- En dehors des cours, aucun élève n'est autorisé à rentrer seul, dans les couloirs ou dans une classe, sans l'accord préalable d'un adulte de l'école.
- Il est souhaitable que les parents vérifient le contenu des poches de leurs enfants.
- Par mesure de sécurité et d'hygiène, certains objets sont interdits à l'école : certaines sucreries (sucettes, chewing-gum, bonbons durs, etc....), les écharpes, les parapluies et tout objet dangereux.
- Les bijoux et objets de valeur sont fortement déconseillés. En cas de perte, l'école décline toute responsabilité et aucune réclamation ne sera acceptée.
- Tout jeu de cour personnel (individuel ou collectif), pouvant entraîner une situation conflictuelle ou présentant certains risques, peut-être limité ou interdit par l'équipe éducative, dans l'intérêt de chacun.
- A l'école et lors des sorties (gymnase, visite...) une tenue et un comportement corrects sont exigés.

**Les enseignants, le personnel de l'école et les parents veilleront à la bonne application de ce règlement.**

Ce règlement peut être complété par des dispositions particulières tenant à la spécificité de l'établissement et diffusées en cours d'année, s'il y a lieu, sous forme d'avenants au règlement.

Je soussigné ....., élève de .....,

Mr et/ou Mme ....., responsables de l'élève

.....,

Déclarons avoir pris connaissance de ce règlement et nous engageons à le respecter.

Date : le .....

Signature de l'élève

Signatures du/des responsables de l'élève

Signature du responsable de l'établissement.

Complexe scolaire LES HIBISCUS

Impasse de la place publique – M'rœlé

97680 TSINGONI

942 727 298 R.C.S. Mamoudzou

complexescolaireleshibiscus56@gmail.com

06 12 73 53 30